

Mercredi 11 octobre 2023:

Mme TERRIEN Sylvie  
15 rue Chauvel  
77410 V. Meudon

Cela fait 3 ans que j'ai déposé par l'intermédiaire  
du géomètre M<sup>r</sup> CHOLLET, une demande de  
certificat d'urbanisme afin de faire construire sur  
mon terrain qui est constructible.

J'ai reçu un avis défavorable pour quelques détails.  
A cette occasion j'ai plusieurs fois rencontré M<sup>r</sup> le  
Maire. Ce dernier semblait me soutenir.

Le conseil municipal a d'ailleurs voté le rachat de mes  
deux parcelles pour un euro symbolique. Ceci afin d'élar-  
gir la voie.

Achuellement, pour finaliser mon dossier je dois refaire  
une demande auprès du Service de l'urbanisme.  
Je sollicite la non révision du PLU.

## Antony VALLETTE

**De:** Andy Durdon <andy.durdon@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 11 octobre 2023 15:29  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Registre modification projet PLU

Bonjour,

Etant propriétaire au sein de la zone UB, j'adresse ce mail à l'attention de Madame le commissaire enquêteur concernant le projet de modification du PLU.

Voici mes demandes et observations concernant le projet modificatif :

Article UB6 : étendre la bande constructible de 25m à 35m

Article UB7 : Possibilité d'implanter une construction sur une limite séparative avec un retrait de 3m minimum de l'autre limite.

Article UB10 : Rétablir la hauteur au faîtage à 10m ou autoriser une pente inférieure à 35 degrés. La hauteur à 9m est trop restrictive en cas de r+1+c.

Je vous remercie par avance.

Cordialement,